



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr
Tel. 05 59 45 46 60
Site web : www.ville-labenne.fr

L'an deux mil vingt-quatre et le 3 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de PEREZ Christelle, BOUILLE-VAGNEUR Marjory, SALLABERRY Muriel qui ont donné respectivement pouvoir à CHESSOUX Stéphanie, LE COADIC Bruno, DELPUECH Jean-Luc.

Absent(s) excusé(s) : MAIS Jean-Michel, LAPENU Marie-Josée, DARRIBERE Patrick, BREVET Véronique, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan, BELLOCO Aurélien

En préambule, Monsieur le Maire tient à rendre hommage à Anne Serre, directrice de SOLIHA, décédée récemment.

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la précédente réunion du conseil, lequel l'adopte à l'unanimité, puis il désigne M. Le Coadic Bruno en qualité de secrétaire de séance.

Il évoque ensuite les décisions prises par lui en vertu des délégations que lui a conférées le conseil :

- Avenants n°5 et n°6 au marché à bons de commandes de l'entreprise Laussu pour intégrer dans le bordereau des prix de nouveaux éléments
 - Avenant n°1 au lot 1 gros œuvre Entreprise Guillaume pour les travaux de transformation de l'étage de la Poste + 2 802.88 HT qui porte le marché à 19 262.38 € HT
 - Désignation de la maîtrise d'œuvre pour le diagnostic de désimperméabilisation des sols, INGEAU CONSEILS pour un montant de 24 650.00 € HT.
 - Avenant n°1 au marché de peinture des bâtiments communaux à la SAS Lorenzi pour une plus-value de 2 981.00 € HT ce qui porte le marché à 47 926.95 € HT
 - La désignation comme qualité d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage du cabinet Crescendo pour 7 900.00 € HT pour l'étude sur la construction de tribunes aux arènes
 - Avenant n°2 au lot 6 Serrurerie, entreprise C2B, pour l'extension de la mairie, avec une moins-value de 2 703.00 € HT ce qui porte le marché à 38 357.00 € HT.

2024-12-03-01/77 – DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BP COMMUNE

Mme Chessoux, adjointe aux finances, présente cette décision modificative, avec entre autres, des virements de crédits (+20 000€ au chapitre 012) et des opérations d'ordre de fin d'année.

Unanimité

2024-12-03-02/78 – FRAIS DE SCOLARITE POUR LES ENFANTS DOMICILES HORS LABENNE

A la demande de M. Colomes, adjoint aux affaires scolaires, le conseil réévalue le coût (hors enseignant) à la charge du budget communal pour un enfant scolarisé à l'école Yves Ulysse (fluides, entretien, etc...) à 450 € par an, montant qui sera facturé à la ville de Bayonne pour l'élève résidant à Bayonne et scolarisé à Labenne.

Unanimité.

2024-12-03-03/79 – TARIFS DU CAMPING

Mme Benoit-Delbast, adjointe en charge du camping municipal Les Pins Bleus, présente les tarifs 2025 du camping. Dans l'ensemble, ils sont valorisés de 10%, la hausse des prix constatés en 2023 – et du coût de l'énergie – n'ayant pas été répercutée en 2024.

Unanimité.

Mme Bouille Vagnier rejoint le conseil.

2024-12-03-04/80 – CONVENTION DE PARTENARIAT MACS/COMMUNE – TRAVAUX RUE DES CORCIERS

Il s'agit de la convention de répartition financière pour les travaux de sécurisation de la rue des Corciers, entre MACS et la Commune, MACS maître d'ouvrage apportant une participation de 101 160,00 € pour un montant de travaux supérieur à 300 000 €.

Unanimité.

2024-12-03-05/81 – PORTAGE FONCIER PAR L'EPFL POUR LES PROPRIETES DOSPITAL

Portage foncier par l'EPFL pour les propriétés de F. Dospital, Avenue Jean Lartigau

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la succession de feu Francis Dospital, la commune a pu se positionner pour l'acquisition de la propriété familiale (qui donne sur le rond-point du surfeur) pour un montant de 360 000,00 €, et les deux maisons jouxtant La Poste pour un montant de 220 000,00 €.

Le remboursement à l'EPFL se fera par acompte de 15% par an pendant 4 ans et le solde à N+5.

Unanimité.

Monsieur le Maire demande la mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir au devenir de ces bâtiments.

Portage foncier par l'EPFL pour le terrain de la Rue des Merles

Dans le même contexte, la commune a acquis le terrain cadastré AL 303 (10 123m²) pour un montant d'un million d'euros.

Le remboursement à l'EPFL se fera selon les modalités suivantes : 20% l'année qui suit l'acquisition (2025) et le solde en n+4.

Unanimité.

Monsieur le Maire demande que l'aménagement de cette parcelle soit étudié dont, entre autres, le déménagement de la crèche.

2024-12-03-06/82 – PORTAGE FONCIER PAR L'EPFL POUR LES PROPRIETES DOSPITAL

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'acquisition de l'UTD, rue de Claron, par la commune, il est prévu d'aménager l'actuelle plateforme servant de dépôt pour création d'un lotissement de six pavillons individuels, permettant ainsi le financement d'une partie de l'opération d'aménagement.

Pour anticiper, une maîtrise d'œuvre a été désignée pour la conception de ce permis d'aménager, et il convient de créer un budget annexe.

Unanimité.

2024-12-03- 07/83- PARTICIPATION A L'OPERATION DE RENATURATION DE L'ANCIEN IHM

Le conservatoire du littoral, après avoir acheté la propriété de l'ancien Institut Hélio-Marin, sur les dunes face à l'océan, a entrepris des études pour engager la déconstruction des bâtiments dans un premier temps avec traitement de l'amianté et la renaturation de site dans un second temps

La commune décide d'apporter son soutien à l'opération de renaturation en participant financièrement, 10 000€ au titre de l'exercice 2025, 10 000 € au titre de l'exercice 2026.

2024-12-03- 08/84- REGIME INDEMNITAIRE DES POLICIERS MUNICIPAUX

Mme Boucley, conseillère municipale déléguée au personnel, rappelle qu'une nouvelle disposition réglementaire regroupe désormais la filière police municipale comme devant être assujettie au régime indemnitaire de droit commun de la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} janvier 2025. Le conseil municipal décide de la mise en place au 1^{er} janvier 2025 du RIFSEP en attribuant part fixe et part variable.

Unanimité.

2024-12-03- 09/85- CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique au 01/01/2025 permettant ainsi la titularisation d'un agent présent dans les effectifs depuis deux années.

Unanimité.

2024-12-03- 10/86- PROTECTION SOCIALE VOLET PREVOYANCE

Mme Boucley, conseillère déléguée au personnel, propose au conseil municipal d'adhérer au contrat collectif de prévoyance de protection sociale complémentaire.

L'adhésion à la Territoria Mutuelle au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de six ans permettra de répondre à l'obligation faite aux employeurs de mettre en place ce régime complémentaire.

La participation employeur sera de 26€ par mois.

Unanimité.

2024-12-03- 11/87- RETROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC LOTISSEMENT CLOS SOLEIL

Le conseil municipal accepte à l'**unanimité** la rétrocession des voies et ouvrages du lotissement Clos Soleil dans le Domaine Public Communal pour une bascule dans le Domaine Public Communautaire.

2024-12-03- 12/88- TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU CLOS DE CLARON

Le conseil municipal accepte à l'**unanimité** l'intégration dans le domaine public communal des installations d'éclairage public du lotissement Clos de Claron pour une mise à disposition du SYDEC.

2024-12-03- 13/89- ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DE BELLOCQ

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, approuve l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle C3844, d'une superficie de 7m² dans le cadre du permis d'aménager Patio Verde, rue de Bellocq, parcelle qui permettra la réalisation d'une piste cyclable.

2024-12-03- 14/90- ACQUISITION GRACIEUSE D'UNE PARCELLE AVENUE JEAN LARTIGAU

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité** l'acquisition gracieuse d'une parcelle de 52m² issue des parcelles AH 113 et 168 propriétés des consorts Bulthé dans le cadre des procédures d'alignement Avenue J. Lartigau.

2024-12-03- 15/91- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité** la nouvelle mouture type des conventions de mise à disposition ou locations des salles municipales aux particuliers, associations ou entreprises. Mme Rondet, adjointe en charge des associations, remercie Mme Sandra Lesluyes pour son implication.

2024-12-03- 16/92- CONVENTION DE LOCATION POUR LES MOBIL-HOMES AU CAMPING LES PINS BLEUS

Mme Benoit-Delbast présente la nouvelle version remaniée (sur la période, les modalités d'occupation, les versements des loyers) des contrats de location des mobil-homes au camping municipal.
Unanimité.

2024-12-03- 17/93- RENOUVELLEMENT CARTE BLEUE

Le conseil municipal renouvelle à l'**unanimité** l'usage d'une carte d'achat sous le contrôle du receveur municipal.

2024-12-03- 18/94- AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT AU BP 2025

A l'**unanimité**, les conseillers municipaux autorisant l'engagement des crédits au BP 2025 dans l'attente du vote du budget dans la limite du quart des sommes votées au BP 2024.

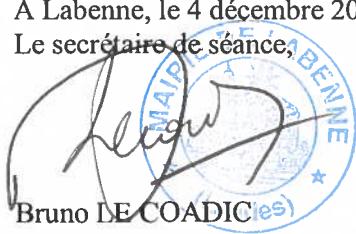
Divers

Monsieur le Maire évoque le Congrès des Maires qui s'est tenu à Paris en novembre et qui a conclu sur une motion alertant l'Etat sur les effets néfastes d'une politique technocratique trop éloignée des Territoires.

Séance levée à 19h50.

A Labenne, le 4 décembre 2024

Le secrétaire de séance,



Bruno LE COADIC (les)

Le Maire,



Jean-Luc DELPUECH